



REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ARRESTATION ET DETENTION ARBITRAIRE DE QUATRE PRESIDENTS D'ORGANISATIONS SYNDICALES PAR LA POLICE A YAOUNDE.

Communiqué de presse

Douala-Yaoundé, le 10 juin 2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) reste préoccupé par la recrudescence des arrestations et détention arbitraire dont sont victimes quatre présidents d'organisations syndicales par la police à Yaoundé. Il s'agit de : Yinga Moussa, Ngoa, Elouna, Avidi et Kadjob.

Les faits

Dans la matinée du 6 mai 2022, les leaders syndicaux du transport terrestre lors d'une conférence de presse organisée au lieu-dit « La bourse du travail » situé au quartier Messa dans le 2e arrondissement de la ville de Yaoundé ont été pris d'assaut par une escouade de policiers qui les ont immédiatement arrêté et déporté dans différentes unités de police où ils sont gardés à vue.

En effet, ces arrestations interviennent à la suite de la manifestation annoncée par ces leaders syndicaux dont le but est de dénoncer l'augmentation des frais de visite technique automobile au Cameroun à compter du 1er juin 2022 à travers une note publiée par le Ministre des transports.

En d'autres termes, à travers cette note ministérielle le prix de visite technique passe du simple au double c'est-à-dire de 9500Fcfa à 17900Fcfa pour les véhicules de tourisme et de 2800Fcfa à 4900Fcfa pour les taxis.

Rappelons que, cette augmentation des frais de visite technique automobile au Cameroun arrive dans un contexte marqué par la cherté de la vie qui se traduit au quotidien par une flambée des prix sur le marché.

De tout ce qui précède,

Le Réseaux des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :

- ✓ condamne l'arrestation et la garde à vue de ces leaders syndicaux ;
- ✓ s'insurge contre une telle décision dont les conséquences sont inestimables pour les transporteurs qui au demeurant n'ont pas été associés à une réflexion profonde pour prendre ladite décision ;
- ✓ demande la libération sans condition de ces leaders syndicaux.

Dans la même veine, tout en rappelant aux autorités camerounaises que la liberté de manifester est consacrée et protégée par les instruments juridiques internationaux, régionaux ainsi que la loi fondamentale.



**Réseau des Défenseurs
des Droits Humains
en Afrique Centrale**

Email: redhac.executifddhafricentrale@gmail.com
Téléphones: [\(+237\)233 42 64 04](tel:+237233426404) / [697618195/681238996](tel:+237618195681238996)
Télécopie: [\(+237\)233 42 64 04](tel:+237233426404)
SiteWeb: www.redhac.info
Face book: [RedhacRedhac](https://www.facebook.com/RedhacRedhac)
Twitter: [@RedhacRedhac](https://twitter.com/RedhacRedhac)

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

Le REDHAC recommande la mise en place d'un cadre de concertation avec tous les syndicats de transport concernés par cette augmentation inique, unilatérale et lourde de conséquences au détriment des menaces et intimidations à l'encontre de ces leaders syndicaux.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

Cameroun-Région du Littoral-Ville de Douala –sis 17 Rue 1108 Bali derrière la station service Total NJO-NJO -1^e Villa Portail Marron

N° de récépissé : 6321/2010/RDDA/C19/BAPP

Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples(CADHP)

Membre de la Coalition pour une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples efficace

B.P. 2863 Douala-Cameroun